

### Inscription

- Inscription administrative à l'UFCV (Portail Famille)
- Compléter la fiche d'inscription au séjour
- Verser l'acompte de 50 % du séjour (règlement par chèque ou chèques ANCV ou CESU **uniquement**)
- Joindre l'attestation VACAF pour bénéficier de l'AVE (Aide Vacances Enfants)

**Les familles ayant des factures impayées ne pourront pas inscrire leur enfant au séjour.**

### Conditions d'annulation des séjours

#### Du fait de l'UFCV :

Le séjour peut être annulé si le nombre d'inscrits est inférieur à 10. Dans ce cas, l'acompte sera remboursé aux familles ou déduit de la facture de l'accueil de loisirs.

#### Du fait de la famille :

Toute annulation, quel qu'en soit le motif, doit être notifiée par écrit auprès du/de la directeur(trice) de la structure et entraîne une retenue sur le montant du séjour de :

25 % : 15 jours avant le début du séjour

50 % : 5 jours avant le début du séjour

100 % : 3 jours ou moins avant le début du séjour

### Aides financières aux séjours

Pour les familles bénéficiaires d'aides de la Caisse d'Allocations Familiales, merci de nous en informer lors de l'inscription de votre enfant. Le séjour est éligible aux aides VACAF.

#### **Aide Vacances Enfants :**

Selon votre quotient familial (QF), vous pouvez bénéficier d'une aide :

QF < 299 : 70 % pris en charge

QF de 300 à 600 : 50 % pris en charge

QF de 601 à 700 : 30 % pris en charge

**Aucune avance de frais n'est nécessaire.**




Pour les  
jeunes de  
10 à 12 ans

## Séjour à la mer

Organisé par l'UFCV Bretagne

Du 25 au 28 août 2026  
à Damgan (56)





Pendant ce séjour, tu pourras profiter de la plage et de l'ambiance du bord de la mer. Ces quelques jours te permettront de construire ces vacances en fonction de tes envies ! 😊

**Quoi de mieux pour terminer le mois d'août ?**



## Les activités :

- Séance Catamaran (**test d'aisance aquatique obligatoire**)
- Temps de plage et de baignade
- Veillées animées par les jeunes
- Marché nocturne

Propose tes idées pour construire le séjour ensemble : organiser des activités, animer le temps du repas...



## L'hébergement :

En tente de 2 ou 3 personnes

Camping de La Plage  
30 Avenue Pasteur  
56750 Damgan



## Equipe d'animation et transport :

Léna GUILLOU (directrice d'un accueil de loisirs)  
Ninon MAGNANT et Margot GOULLET (animatrices)

Le transport aller et retour est organisé par les familles.

## Inscriptions / Tarifs :

Pour le bon déroulement du séjour, le nombre de place est limité à 16 jeunes.  
Date limite d'inscription : 17 juin 2026 (**test d'aisance aquatique obligatoire**)

QF A : de  
0€ à 500€

135€

QF B : de  
501€ à 800€

145€

QF C : de  
801€ à 1100€

155€

QF D de :  
1101€ à 1500€

165€

QF E de :  
1501€ à 2000

175€

QF F de :  
2001€ et plus

185€

Pour plus d'informations :

MAHIEU Alixe  
alixe.mahieu@ufcv.fr / 07 57 49 79 52